

# **Bernard Bertossa**

## **Procureur général de Genève**

### *Mise en perspective de la rencontre*

Chères et chers collègues,

Mesdames et messieurs,

Le simple fait que nous soyons si nombreux pour faire entendre la voix de la justice face aux phénomènes de corruption et de grande criminalité économique est déjà porteur d'espoir.

Il nous reste à faire en sorte que cette rencontre marque un progrès dans la lutte, aujourd'hui inégale, entre les délinquances organisées et l'État de droit que nous avons mission de défendre.

Trop souvent, les actions judiciaires engagées contre les acteurs politiques et économiques d'un théâtre d'opérations où la loi perd tous ses droits sont le fait de quelques magistrats isolés, accusés de jouer les *Don Quichotte* ou, pire, de rechercher une célébrité personnelle, voire d'assouvir une vengeance partisane.

Cet isolement ne traduit pourtant qu'un courage méritoire de la part de ceux qui, malgré les pressions, voire les menaces, accomplissent leur devoir avec persévérance, sans égard à la puissance de ceux auxquels ils n'ont d'autre ambition que de faire appliquer la loi commune.

Mais cet isolement démontre aussi que l'indépendance de la justice et son rôle déterminant dans l'équilibre des pouvoirs sont également l'enjeu de cette bataille. Comment expliquer sinon que, face à des comportements que nos codes pénaux érigent tous en crimes graves, face à un fléau qui gangrène nos sociétés et met en péril le fondement même de la démocratie politique ou la loyauté de la concurrence, il n'existe aucune stratégie mise en place par ceux qui ont la charge de définir la politique criminelle ? Comment expliquer que, parfois, les magistrats qui n'ont d'autre volonté que d'assumer pleinement leur mission se heurtent à l'hostilité de leur propre hiérarchie ou à celle des autres pouvoirs de l'État, alors même qu'ils devraient pouvoir compter sur un appui sans réserve de toutes les autorités concernées ?

Notre rencontre n'est pas un colloque scientifique, ni un simple séminaire destiné à améliorer les performances techniques de ses participants. Notre rencontre est un manifeste, un rappel que la justice est présente dans ce débat capital. Elle est un soutien à ceux qui, par leurs enquêtes ou leurs instructions, sont directement engagés dans la lutte contre la corruption et la criminalité économique organisée. Elle exprime la conviction que la justice entend relever le défi qui lui est lancé par ceux qui, se croyant au-dessus des lois, entendent mener à leur guise des entreprises que le législateur, à juste titre, condamne sévèrement.

À ceux qui nous font ou continueront à nous faire le mauvais procès de rechercher l'établissement d'une "république des juges", nous répondons que les juges entendent simplement exercer leur pouvoir, seulement leur pouvoir, mais tout leur pouvoir. Nous répondons que la sauvegarde des institutions démocratiques ne pourra pas être assurée si les citoyens n'ont pas une égale confiance dans toutes les femmes et tous les hommes auxquels ils confient un mandat, qu'ils soient ministres, parlementaires ou juges. Et s'il arrive que des gouvernants, des parlementaires ou des dirigeants de grandes entreprises ont perdu tout crédit auprès d'une grande partie de la population, ce n'est pas de notre fait, mais du leur, de ceux qui ont trahi et non pas de ceux qui ont révélé cette trahison.

A l'heure où, enfin, de grandes organisations internationales dénoncent les ravages de la corruption, à l'heure où des conventions sont enfin conclues, qui appréhendent le caractère international de ce type de criminalité, il incombe aux magistrats que nous sommes de proclamer qu'il ne suffit pas d'assigner des objectifs à la justice, mais qu'il faut encore lui donner les moyens de les atteindre. Il nous reste à rappeler qu'il ne suffit pas d'incriminer, dans les textes, la corruption d'agents publics étrangers, mais qu'il faut encore donner aux juges les moyens effectifs de collaborer efficacement, sur le plan international, à défaut de quoi la garantie d'impunité largement offerte aux agents publics et à leurs corrupteurs restera acquise.

Et si nous voulons que notre voix soit entendue, il nous incombe au premier chef de donner l'exemple de la détermination et de la volonté d'agir, car la justice ne sera finalement rendue que si les magistrats qui l'incarnent ne reculent pas devant les obstacles, mais s'acharnent à les surmonter avec tous les moyens disponibles. Le courage ne consiste pas seulement à dénoncer publiquement le manque de moyens attribués à la justice et à ses auxiliaires, mais aussi et surtout à entreprendre sans attendre les actions qui sont d'ores et déjà accessibles.

- \* Définir concrètement l'objet de la menace que la corruption et la criminalité économique organisée font peser sur notre monde et se convaincre de son importance.
- \* Définir les concepts juridiques communs utiles à inscrire cette menace, sous tous ses aspects, dans les normes de l'État de droit que nous défendons.
- \* Définir les moyens qui, sur le plan international, sont indispensables pour permettre le succès de la lutte contre ce type de criminalité.
- \* Définir les exigences liées au statut des autorités judiciaires, afin que celles-ci ne soient pas entravées dans leur mission.

Tels sont les objectifs, à la fois modestes et ambitieux, d'une rencontre qui devrait nous permettre de démontrer que, si la justice entend prendre la parole, ce n'est en définitive que pour mieux assurer les services qu'elle a pour mission de rendre à l'ensemble de la société.

Bernard Bertossa  
Procureur général de Genève  
Décembre 1997